

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 DU 21 JANVIER 2015 A 19H00**

Liste des présents

Conseillers élus: ..... 30  
 Conseillers présents: ..... 21

Communes	Conseillers	Suppléants
ASCHBACH	Paul HEINTZ	
BETSCHDORF	Christiane MUCKENSTURM Sébastien SAMTMANN Jeannine HUMMEL Thierry HOERR Marie-France RIMELEN Stéphane PRINTZ	
HATTEN	François FENNINGER Denise LOEWENKAMP	
HOFFEN	Didier BRAUN	
OBERROEDERN	Claude PHILIPPS	
RITTERSHOFFEN	Daniel PFLUG	
SCHOENENBOURG		Nathalie BOHEIM
SOULTZ-SOUS- FORETS	Pierre MAMMOSSER Lucienne HAAS Dominique STOHR Béatrice HOELTZEL Marie-José SCHALLER	
SURBOURG	Carine MAIRE Francis SCHNEIDER	
STUNDWILLER		Pierre HURST

Absents excusés :

MM. Adrien WEISS, Jean-Claude KOEBEL (donne procuration à Marie-France RIMELEN), Sébastien SAMTMANN (donne procuration à Jeannine HUMMEL) Georges ESCHENMANN, Charles GRAF (représenté par Jean-Luc KNOERR), Dominique WEISHAAR (représenté par Nathalie BOHEIM), Eric HUBERT (donne procuration à Pierre MAMMOSSER), Alain WURSTER (remplacé par Pierre HURST), Christophe SCHARRENBERGER et Mme Chantal MULLER (donne procuration à Didier BRAUN).

L'an deux mille quinze le vingt et un janvier à dix-neuf heures, les membres du conseil de communauté se sont réunis dans la salle de réunion du conseil municipal de la commune de Betschdorf sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

L'ordre du jour comportait 6 points :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 07 janvier 2015
2. Approbation du Contrat de Territoire de l'Outre-Forêt 2015 -2017
3. Plan Local d'Urbanisme de Surbourg : approbation de la modification n°1
4. Mutualisation des services : proposition d'axes de mutualisation
5. Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
6. Divers

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre MAMMOSSER à 19h00.

M. Didier BRAUN est désigné secrétaire de séance.

Point un de l'ordre du jour : Approbation du procès-verbal de la séance du 07 janvier 2015

Le Conseil Communautaire approuve par 17 voix et 3 abstentions le compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 07 janvier 2015.

Point deux de l'ordre du jour : Approbation du Contrat de Territoire de l'Outre-Forêt 2015 - 2017

Le Président rappelle aux conseillers communautaires que des points d'informations sur l'état d'avancement de la contractualisation avec le Conseil Départemental ont eu lieu lors des séances du 17 septembre 2014, 22 octobre 2014, 19 novembre 2014 et le 07 janvier 2015.

Le Président tient également à souligner la qualité des échanges tant au niveau des communes que des services du Conseil Général permettant de parvenir à un juste équilibre dans la répartition des subventions.

Il précise enfin qu'en sa qualité de Président de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt, il sera appelé à cosigner ce document dont la signature officielle pourrait avoir lieu au courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2015. Il sollicite à cette fin l'autorisation du Conseil Communautaire en vue de l'habiliter à signer le Contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le Contrat de Territoire de l'Outre-Forêt pour la période 2015 – 2017
- Autorise le Président à signer le Contrat de Territoire de l'Outre-Forêt

**Point trois de l'ordre du jour : Plan Local d'Urbanisme de Surbourg : approbation de la modification n°1**

Le Président rappelle brièvement l'état des lieux du territoire en matière d'urbanisme. Il rappelle que la partie Ouest du territoire est dotée de sept plans locaux d'urbanisme (P.L.U.) approuvés en 2012. Ces P.L.U. sont aujourd'hui opérationnels.

Dans la partie Est, un Plan Local d'Urbanisme intercommunal est en cours de construction (P.L.U.I. arrêté lors de la séance du 07 janvier 2015). Le processus engagé est plus intégré que celui de la partie Ouest puisqu'il s'agit d'un document d'urbanisme d'ensemble élaboré directement à l'échelle de l'intercommunalité.

Il expose ensuite l'historique de la présente modification. Il rappelle que le P.L.U. de Surbourg a été approuvé le 23 janvier 2012 et qu'il est apparu nécessaire de procéder à une modification du document d'urbanisme pour répondre aux évolutions du tissu urbain. L'objet de la modification consiste en la création de 2 nouvelles zones agricoles constructibles actuellement classées en zone agricole non constructible.

La présentation du projet d'extension de 2 zones agricoles constructibles s'est déroulée lors du Conseil Communautaire du Soultzerland le 27 mars 2013. Lors de la séance du 26 juin 2013, le Conseil Communautaire a acté le lancement de la procédure de modification « classique » accompagnée d'une enquête publique, et souhaité l'assistance du SDAUH pour la maîtrise d'œuvre.

Les 2 zones agricoles constructibles étant situées dans un espace naturel classé Natura 2000, la procédure de modification du P.L.U. a dû être accompagnée d'une évaluation environnementale et d'une évaluation des incidences Natura 2000. L'objectif étant d'évaluer le plus en amont l'impact sur l'environnement des projets autorisés dans le P.L.U. Cette évaluation a permis de conclure à l'absence d'incidences significatives du projet sur le réseau Natura 2000 et sur les espèces d'intérêt communautaire.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-13-1, L.123-13-2 ;
- Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Alsace du Nord, approuvé le 26/05/2009 ;
- Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Surbourg approuvé le 23/01/2012 ;
- Vu l'arrêté communautaire en date du 18/06/2014 prescrivant l'enquête publique relative à la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme ;
- Vu le projet de modification du plan local d'urbanisme de Surbourg notifié au Sous-Préfet et aux personnes publiques associées le 03/07/2014 ;
- Vu l'avis de l'autorité environnementale sur l'évaluation environnementale du projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune Surbourg en date du 21/07/2014 ;

- Vu l'avis de Madame la Sous-préfète des arrondissements de Wissembourg-Haguenau sur le projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune Surbourg en date du 22/07/2014 ;
- Vu l'avis de la Chambre des Métiers d'Alsace sur le projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune Surbourg en date du 28/07/2014 ;
- Vu l'avis de la Chambre d'agriculture d'Alsace sur le projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune Surbourg en date du 31/07/2014 ;
- Vu la demande de renseignements formulée par le commissaire enquêteur et transmis à la communauté de communes en date du 03/10/2014 ;
- Vu le mémoire en réponse transmis par la communauté de communes au commissaire enquêteur en date du 21/10/2014 ;
- Vu les renseignements complémentaires transmis par la communauté de communes au commissaire enquêteur en date 22/12/2014 ;
- Vu les résultats de l'enquête publique ;
- Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant que les résultats de la consultation des personnes publiques associées et de l'enquête publique justifient les adaptations suivantes du projet de plan local d'urbanisme : voir annexe n°1 de la présente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents

Décide :

- d'approuver la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Surbourg conformément au dossier joint à la présente.

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt et à la mairie de Surbourg durant un mois et d'une mention dans le journal ci-après désigné :

- Les Dernières Nouvelles d'Alsace

La présente délibération accompagnée du dossier réglementaire sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg,
- Monsieur le Maire de Surbourg.

Le Plan Local d'Urbanisme modifié est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes et à la mairie de Surbourg aux jours et heures habituels d'ouverture.

La présente délibération sera exécutoire :

- à compter de sa réception en sous-préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt.

Point quatre de l'ordre du jour : Mutualisation des services : proposition d'axes de mutualisation

Arrivée de Sébastien SAMTMANN

Le Président rappelle à l'assemblée d'une disposition créée par la Loi du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales. Cette dernière a introduit l'article L5211-39-1 dans le Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que, dans un objectif de meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le Président de l'EPCI à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre ses services et ceux des communes membres.

Ce rapport doit comporter un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Le Conseil Communautaire avait décidé, dans sa séance du 17 septembre 2014, de confier la réalisation d'un pré-diagnostic, en vue d'un plan d'élaboration du schéma de mutualisation des services, à la société EMPEIRIA Conseils.

Deux journées d'auditions (élus et personnels du territoire) ont été organisées au mois de décembre permettant au bureau d'études de présenter un document de restitution au comité de pilotage le 23 décembre. Le document présenté était un plan d'actions nécessitant de lourds investissements pour améliorer le fonctionnement.

Un document pour permettre de mieux travailler ensemble et faire des économies a donc été élaboré en interne (cf pièce jointe). Ce dernier a été présenté en premier lieu à l'exécutif puis retravaillé lors de la réunion du Bureau du 13 janvier dernier. Le Président présente les différentes axes de mutualisation envisagée (Ressources humaines, la commande publique, les matériels opérationnels, la gestion des systèmes d'information...) et la méthodologie proposée pour y parvenir (construire les outils, expérimentation par domaine pilote puis généralisation).

Le Président propose de créer des groupes de travail avec un élu référent par axe de mutualisation. Deux réunions par thématique seront prévues au courant du mois de février. Une grille sera transmise à l'ensemble des Conseillers Communautaires pour procéder à l'inscription à l'un ou l'autre groupe de travail.

L'assemblée valide cette proposition de démarche dont la finalité est d'approuver le schéma de mutualisation lors du Conseil Communautaire du mois de mars.

Point cinq de l'ordre du jour : Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels

Le Président rappelle à l'assemblée que l'autorité territoriale a l'obligation d'identifier les risques professionnels pour assurer la sécurité de ses agents. L'évaluation des risques doit être transcrite dans un document unique d'évaluation des risques professionnels mis à jour régulièrement.

Il précise que les anciennes Communautés de Communes du Hattgau et du Sultzlerland avaient procédé différemment. Un document interne avait été élaboré dans l'ancien Hattgau. L'ancien Sultzlerland avait quant à lui adhéré à la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation d'un marché de prestation de services via le Centre de Gestion. Le Président propose aux Conseillers Communautaires de reconduire le dispositif engagé par le Sultzlerland et de signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes. Il précise que l'enjeu financier pour la Communauté de Communes s'élève à environ 800 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- autorise le Président à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes.

#### Point six de l'ordre du jour : divers

##### 1) Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

Le Président informe l'assemblée de la volonté du Conseil Départemental de créer une Agence Territoriale d'Ingénierie Publique sous la forme d'un Syndicat Mixte Ouvert pour assurer des prestations de services aux communes et groupements de communes sans transfert de compétences.

Le Président sollicite l'autorisation du Conseil Communautaire pour retourner la déclaration d'intention d'adhérer au Syndicat Mixte Ouvert en précisant les prestations que la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt souhaiterait confier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- Est favorable au principe d'adhésion à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique et autorise le Président à retourner la déclaration d'intention
- Exprime son intérêt notamment pour les missions suivantes :
  - Conseil en aménagement et urbanisme
  - Gestion de la paie
  - Accompagnement à la conduite d'étude, d'action, de projet d'intérêt intercommunal ou départemental ou l'élaboration d'un projet de territoire

##### 2) Redéploiement de l'Espace Info Energie Nord Alsace

Le Président informe de la récente réception d'un courrier du Président de l'ADEAN relatif au redéploiement de l'Espace Info Energie Nord Alsace. Il propose d'aborder ce point lors du Conseil Communautaire de février et de faire connaître la position de la Communauté de Communes concernant le financement et le portage de l'EIE à l'issue.

##### 3) Réunion du Bureau du SMICTOM

M. Claude PHILIPPS fait un point d'information sur les sujets évoqués lors de la réunion du Bureau du SMICTOM réunie ce 21 janvier. Il précise que l'augmentation du montant de la prestation de collecte des ordures ménagères devrait s'élever à 3.5%. Il a indiqué en outre que notre collectivité se verrait imposer un malus de 8% par rapport à l'effort de tri des bacs ménagers soit une hausse globale de la redevance d'environ 11.5%

#### 4) Schéma d'Aménagement, de Gestion et d'Entretien Ecologique des Cours d'Eau (SAGEECE) de la Sauer

Sébastien SAMTMANN rend compte à l'assemblée des éléments présentés lors de la réunion SAGEECE de ce 21 janvier. Débuté en 2006 un projet d'aide à la décision sur l'aménagement, la gestion et l'entretien des cours d'eau à l'échelle du bassin versant de la Sauer a été élaboré par les services du Conseil Départemental du Bas-Rhin. Ce schéma directeur permet de proposer des pistes de réflexion quant à l'amélioration des aspects écologiques de la Sauer et de la réduction de l'impact sur les biens et les personnes en cas d'inondations.

Sur ce dernier point, les services de l'Etat ont identifié la Sauer comme un enjeu majeur sur le territoire départemental. L'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) sera évoquée lors d'une prochaine réunion (courant février ou mars) organisée par le Conseil Départemental, en présence des services de l'Etat et des différentes parties prenantes. Le Président de la Communauté de l'Outre-Forêt sera convié à cette réunion au regard des compétences futures que la Communauté des Communes sera amenée à exercer (GEMAPI) au compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le Président clôture la séance à 20h40.

Veillez afficher le compte rendu en Mairie

Le Président de la Communauté de Communes  
de l'Outre-Forêt

Monsieur Pierre MAMMOSSER

Le secrétaire de séance

Monsieur Didier BRAUN